



Consœurs et confrères,

Le comité de négociation s'est réuni mardi par vidéoconférence avec les délégué(e)s du caucus du Québec et de l'Ontario. Nous avons discuté de l'effet que pourraient avoir les demandes de concessions de la compagnie sur nos priorités en lien avec notre travail et de la sécurité d'emploi.

La décision de déposer un avis de différend n'a pas été prise simplement parce que nos demandes ont été ignorées, mais parce que les demandes de concessions de l'employeur nous placeraient dans une situation où nous pourrions craindre qu'elle tente l'élimination de l'unité d'accréditation.

Lorsque que le comité a déposé l'avis de différend le 19 février, une fenêtre s'est ouverte afin que l'employeur dépose, avant le 6 mars prochain, une demande d'intervention pour absence d'entente sur le maintien des activités (services essentiels) auprès du Conseil canadien des relations industrielles en cas de lock-out ou de grève.

Mercredi, nous avons encore une fois eu un appel avec tous les délégué(e)s du caucus via Zoom avec comme invité Anthony Dale, avocat responsable du département juridique d'Unifor, afin d'expliquer aux délégué(e)s ce que cela signifie pour la suite du processus de négociation. Le Code canadien du travail stipule à l'article 87.4 qu'une entente entre l'unité de négociation et la compagnie doit être conclue ou qu'une décision du CCRI soit rendue avant que le processus se poursuive, et ce, bien avant qu'un lock-out ou une grève ne puisse avoir lieu.

Cela ne signifie pas que les négociations ne peuvent pas reprendre. Si tel est le cas, nous informerons les délégué(e)s. Actuellement, tout porte à croire que la compagnie déposera une demande au Conseil dans les délais, car les négociations n'ont pas suffisamment progressé afin de résoudre la question du maintien de certaines activités en respect du Code canadien. Entre autres, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne le nombre d'employés nécessaires à effectuer le travail.

Si cela se produit, le processus pourrait être retardé, ce qui affectera directement le calendrier des négociations. Le comité est prêt à négocier, mais pas avec lui-même.

Nous recommandons aux membres de s'adresser à leur section locale pour obtenir des éclaircissements supplémentaires si nécessaire.

Comme toujours, votre patience et votre soutien sont grandement appréciés.

En toute solidarité,

#### **Votre comité de négociation**

**Paul Couvion**

**Alain Sévigny**

**Justin Connolly**

**David Jacob**

**Dave Hicks**

**Sébastien Vachon**

**Clayton Nunn – Représentant national**

**Jean-Stéphane Mayer – Représentant national**